



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

Programme Produits efficaces – Éclairage

À utiliser pour les produits achetés
avant le 31 janvier 2008

Guide et formulaire de remise sur l'achat de produits efficaces

À l'intention des clients des secteurs
commercial, institutionnel, industriel et agricole

Guide

Faites le bon choix!

Achetez des produits qui respectent les critères d'efficacité énergétique du programme Produits efficaces et bénéficiez d'une remise sur votre achat!

Admissibilité

1 Clients

Être un client des secteurs commercial, institutionnel, industriel et agricole, sauf les clients au tarif L.

NOTE: Les clients des réseaux municipaux et autonomes sont également admissibles au programme Produits efficaces.

2 Conditions générales

- Avoir remplacé des produits d'éclairage par des produits plus efficaces, appelés produits de remplacement.

NOTE: Les modèles de produits de remplacement sélectionnés doivent figurer dans le *Répertoire des produits d'éclairage admissibles* disponible sur le site d'Hydro-Québec au www.hydroquebec.com/produitsefficaes

- Avoir acheté le ou les produits de remplacement auprès d'un partenaire – Produits efficaces.

NOTES: 1. Voir la liste des distributeurs participants sur le site Internet d'Hydro-Québec.

2. Si le client a acheté le ou les produits d'éclairage d'un maître électricien, il devra fournir une preuve que ce dernier a acheté le ou les produits d'éclairage d'un distributeur participant.

- Avoir installé le ou les produits d'éclairage :
 - au plus tard 6 mois suivant la date d'achat ;
 - dans un bâtiment ou un lieu d'installation déjà existant et situé au Québec.

- Avoir cumulé un total de remise de 100 \$ ou plus par demande.

NOTE: Vous pouvez cumuler vos factures sur une période maximale de 12 mois suivant la première date d'achat de produits efficaces.

3 Période d'admissibilité

Produits d'éclairage achetés et installés entre le 30 septembre 2005 et le 31 décembre 2010, sauf pour :

- les lampes halogènes efficaces, les fluorescents T-8 en U et les fluorescents T-8 de 2 et de 3 pi qui doivent avoir été achetés et installés entre le 28 juin 2007 et le 31 décembre 2010.
- les ensembles de conversion pour fluorescents T-8 comprenant un ballast de catégorie 2 qui doivent avoir été achetés et installés entre le 1^{er} août 2007 et le 31 décembre 2010.

IMPORTANT

- **Lisez attentivement les *Conditions spécifiques de participation* que vous trouverez à la page 7 de ce guide**
- **Pour plus de détails, consultez notre site Internet : www.hydroquebec.com/produitsefficaes**

Guide

Marche à suivre

1 Ayez en main les documents suivants

- La facture d'électricité indiquant le numéro de contrat pour chaque lieu où l'on a installé le ou les produits d'éclairage
- La ou les factures relatives à l'achat des produits de remplacement
- Votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Au besoin, consultez le site : <https://ssl.req.gouv.qc.ca/slc0110.html>
- Votre numéro d'inscription de la taxe de vente du Québec (TVQ)

2 Remplissez le formulaire au complet

- Remplir les trois sections du formulaire
 - Section 1 — Renseignements généraux
 - Section 2 — Renseignements sur les produits d'éclairage par lieu d'installation
NOTE: Il est essentiel de remplir une section 2 pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d'installation (voir votre facture d'électricité).
 - Section 3 — Remise totale et engagement du client

3 Joignez à l'envoi les pièces suivantes

- Le formulaire dûment rempli et **signé**.
- Une copie des **factures des produits d'éclairage** faisant l'objet de la demande.
NOTE: Il est essentiel que tous les renseignements demandés sous la rubrique « Preuves d'achat à transmettre à Hydro-Québec avec la demande » (voir les *Conditions spécifiques de participation* à la page 7) figurent sur les documents transmis.

4 Transmettez à Hydro-Québec le formulaire de remise et les preuves d'achat

Par télécopieur

1 877 977-6538

Par courrier

Programme Produits efficaces – Éclairage
Hydro-Québec
2, Complexe Desjardins
Tour Est, 24^e étage
Case postale 10 000
Succursale Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7

DÉLAI DE REMISE D'ACHAT

- **Vous recevrez votre remise 30 jours suivant la date de réception de la demande à Hydro-Québec si celle-ci est complète et remplie en bonne et due forme.**

Guide

Comment remplir le tableau *Demande de remise* (p. 10)

Pour obtenir votre remise, vous devez inscrire les renseignements demandés concernant les produits que vous remplacez (produit d'origine) et les produits par lesquels vous les remplacez (produit de remplacement). Les modèles admissibles sont présentés dans le *Répertoire des produits d'éclairage admissibles*.

Les renseignements permettant de remplir le tableau, soit les codes lettres et les codes chiffres des produits d'origine et de remplacement ainsi que les montants de remise unitaire, se retrouvent aux **pages 5 et 6**. Les autres renseignements se retrouvent sur la facture fournie par votre distributeur. Si les renseignements utiles n'y apparaissent pas, communiquez avec votre distributeur de produits d'éclairage.

Si vous avez fait l'achat de **luminaires, de réglettes ou de certains ensembles de conversion**, deux situations d'achat peuvent se présenter :

1. l'achat d'un **luminaire avec une lampe intégrée**. Dans ce cas seule l'information sur le luminaire est requise (voir exemple 1).
2. l'achat séparé d'un **luminaire et d'une lampe**. Dans ce cas, l'information sur le luminaire et sur la lampe est requise, l'obtention de la remise étant conditionnelle à l'achat d'une lampe admissible (voir exemple 2).

Exemple 1 : luminaire avec lampe intégrée

Vous remplacez un luminaire à vapeur de mercure par un luminaire à sodium à haute pression avec lampe intégrée.

Produit d'origine			Produit de remplacement					
Produit d'origine (Code lettre)	Puissance par lampe (Watt)	Quantité	Produit de remplacement (Code chiffre)	N° de modèle du fabricant	Puissance par lampe (Watt)	Quantité	Remise unitaire (\$)	Total (\$) (Quantité x remise unitaire)
Q	400	5	7	Abc123	150	5	40 \$	200 \$

Exemple 2 : luminaire avec lampe non intégrée

Vous remplacez un luminaire T-12 encastré par un luminaire fluorescent T-8 et une lampe fluorescente T-8

Tel que présenté dans ce tableau, utilisez 2 lignes du formulaire pour inscrire l'information sur ce type produit:

- la première ligne pour inscrire les renseignements sur le luminaire.
- la seconde ligne pour inscrire les renseignements sur la lampe.

Produit d'origine			Produit de remplacement					
Produit d'origine (Code lettre)	Puissance par lampe (Watt)	Quantité	Produit de remplacement (Code chiffre)	N° de modèle du fabricant	Puissance par lampe (Watt)	Quantité	Remise unitaire (\$)	Total (\$) (Quantité x remise unitaire)
M	34	12	14	123def	32	12	15 \$	180 \$
—	—	—	24	TUV123	32	24	— \$	— \$

Guide

Liste des produits d'origine et de remplacement

PRODUIT D'ORIGINE

Produit	Code lettre
---------	-------------

Lampe à incandescence	A
Lampe halogène	B
Lampe fluorescente compacte	C
Autre	D

Luminaire à incandescence	E
Luminaire halogène	F
Luminaire fluorescent	G
Autre	D

Luminaire T-8	H
Luminaire T-12	I
Luminaire aux halogénures métalliques	J
Autre	D

Réglette T-12	K
Réglette T-12 avec réflecteur	L
Luminaire T-12 encastré	M
Luminaire aux halogénures métalliques	J
Luminaire F96	N
Luminaire F96 HO	V
Autre	D

Luminaire T-12 encastré	M
Luminaire aux halogénures métalliques	J
Réglette T-12	K
Luminaire F96	N
Autre	D

Réglette T-12	K
Autre	D

PRODUIT DE REMPLACEMENT

Produit	Code chiffre	Remise sur achat (\$)
---------	--------------	-----------------------

Fluorescents compacts

Lampe fluorescente compacte vissée	3	4,00
------------------------------------	---	------

Luminaire fluorescent compact câblé avec lampe		25,00
• Luminaire fluorescent compact câblé et lampe fluorescente	4 20	
• Luminaire fluorescent compact câblé (lampe intégrée)	5	

Fluorescents T-5

Luminaire fluorescent T-5 avec lampe		30,00
• Luminaire fluorescent T-5 et lampe fluorescente T-5	18 26	
• Luminaire fluorescent T-5 (lampe intégrée)	19	

Fluorescents T-8

Ensemble de conversion fluorescent T-8 (ballast – Catégorie 1 et lampe)		7,50
Ensemble de conversion fluorescent T-8 (ballast – Catégorie 2 et lampe)		20,00
Ballast – Catégorie 1 ou Ballast – Catégorie 2	13 215	
et lampe fluorescente T-8, 2 pieds	211	
ou lampe fluorescente T-8, 3 pieds	212	
ou lampe fluorescente T-8, 4 pieds, rectiligne ou en U	24	
ou lampe fluorescente T-8, 8 pieds	213	
ou lampe fluorescente T-8 HO, 8 pieds	214	

Luminaire fluorescent T-8 avec lampe		15,00
• Luminaire fluorescent T-8 et lampe fluorescente T-8, 4 pieds, rectiligne ou en U	14 24	
• Luminaire fluorescent T-8 (lampe intégrée)	15	

Réglette fluorescente T-8 avec lampe		7,50
• Réglette fluorescente T-8 et lampe fluorescente T-8, 4 pieds, rectiligne ou en U	16 24	
• Réglette fluorescente T-8 (lampe intégrée)	17	

Guide

PRODUIT D'ORIGINE

Produit	Code lettre
---------	-------------

Lampe à incandescence	A
Lampe halogène	B

Lampe à incandescence	A
Lampe halogène	B

Lampe MR 16	W
-------------	---

Lampe aux halogénures 175 W	O
Lampe aux halogénures 400 W	P

Luminaire à vapeur de mercure	Q
Luminaire fluorescent	G
Luminaire à halogène	F
Autre	D

Luminaire à vapeur de mercure	Q
Luminaire aux halogénures métalliques	J
Luminaire fluorescent	G
Luminaire à halogène	F
Autre	D

Indicateur de sortie à incandescence	R
Indicateur de sortie à fluorescent compact	S

Lampe à incandescence	A
Lampe à DEL, panneau à DEL	T

Luminaire à vapeur de mercure	Q
Luminaire à sodium à haute pression	U
Autre	D

PRODUIT DE REMPLACEMENT

Produit	Code chiffre	Remise sur achat (\$)
---------	--------------	-----------------------

Halogènes

Lampe halogène PAR 38 efficace	209	3,00
--------------------------------	-----	------

Lampe halogène PAR 30 efficace	208	3,00
--------------------------------	-----	------

Lampe halogène MR 16 efficace	210	3,00
-------------------------------	-----	------

Halogénures métalliques

Lampe aux halogénures métalliques efficace	8	5,00
--	---	------

Luminaire aux halogénures métalliques avec lampe		20,00*
• Luminaire aux halogénures métalliques et lampe aux halogénures métalliques	9 22	
• Luminaire aux halogénures métalliques (lampe intégrée)	10	

Luminaire aux halogénures métalliques à démarrage assisté avec lampe		40,00
• Luminaire aux halogénures métalliques à démarrage assisté et lampe aux halogénures métalliques efficace (avec démarrage assisté)	11 23	
• Luminaire aux halogénures métalliques à démarrage assisté (lampe intégrée)	12	

Indicateurs de sortie

Indicateur de sortie à DEL	1	16,00
----------------------------	---	-------

Ensemble de conversion indicateur de sortie à DEL	2	4,00
---	---	------

Sodium à haute pression

Luminaire à sodium à haute pression avec lampe		40,00
• Luminaire à sodium à haute pression et lampe à sodium à haute pression	6 21	
• Luminaire à sodium à haute pression (lampe intégrée)	7	

* Ce montant inclut le 5,00 \$ de la remise sur la lampe aux halogénures métalliques.

Conditions spécifiques de participation

Clients admissibles

Être un client des secteurs commercial, institutionnel, industriel et agricole, sauf les clients au tarif L.

- Les clients des réseaux municipaux et autonomes sont également admissibles au programme Produits efficaces.

Caractéristiques des produits efficaces admissibles à une remise en vertu du programme Produits efficaces

Les produits d'éclairage ont été sélectionnés par Hydro-Québec en fonction de critères visant à optimiser l'efficacité énergétique.

Les garanties applicables

Les garanties sur les produits admissibles sont celles qu'offrent les fabricants (ex. : vice de fabrication touchant la sécurité, le rendement du produit, etc.). Hydro-Québec ne peut être tenue responsable de quelque dommage ou préjudice découlant des produits inscrits au programme Produits efficaces.

Vérification des demandes

- Le client participant accepte sans condition de soumettre des documents pertinents ou de se conformer à une visite guidée dans le lieu d'installation au plus tard 12 mois après la date de réception, par Hydro-Québec, de la demande de remise sur l'achat de produits efficaces pour s'assurer que tout est conforme au programme Produits efficaces.
- Si un client ne se conforme pas aux conditions du programme, il devra rembourser les remises versées par Hydro-Québec.
- Seuls les produits admissibles font l'objet d'une remise sur achat. Dans le *Répertoire des produits d'éclairage admissibles* du programme Produits efficaces figurent les produits admissibles et les montants de remise. Le Répertoire est disponible au www.hydroquebec.com/produitsefficaes

Défaut de paiement à Hydro-Québec

Hydro-Québec peut, en tout temps, compenser toute dette liquide et exigible du participant au programme à son égard, incluant toute facture échue ou demande de dépôt à laquelle le participant n'aurait pas satisfait, à même toute somme d'argent qu'elle peut prévoir lui verser en vertu des présentes.

Environnement

Il est de la responsabilité du client participant de recycler ou d'éliminer les produits remplacés en vertu de ce programme.

Preuves d'achat à transmettre à Hydro-Québec avec la demande

Le client doit soumettre une copie de la facture du distributeur où il a acheté le ou les produits d'éclairage et présentant les renseignements suivants :

- Nom du client
- Nom du distributeur
- N° d'inscription TVQ/TPS du distributeur
- Fabricant du produit
- Modèle du produit du fabricant
- Nombre de produits
- Prix total payé pour l'achat du ou des produits efficaces
- Date d'achat du ou des produits efficaces
- N° de facture

NOTE : Pour un achat auprès d'un maître électricien, joindre une copie du bon de livraison du distributeur participant.

Modification des conditions spécifiques de participation au programme

Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions spécifiques de participation au programme Produits efficaces. Elle continuera d'appliquer les conditions spécifiques du programme aux demandes soumises dont la date de facturation est antérieure à la date d'entrée en vigueur des changements apportés.

Respect des normes d'installation

- La sélection, l'achat et l'installation des équipements électriques demeurent sous la responsabilité du client ;
- Toute installation doit être conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et au Code de Construction du Québec — chapitre V, Électricité ;
- Hydro-Québec recommande d'utiliser les services d'une personne qualifiée qui procédera à l'installation conformément aux exigences de la *Loi sur le bâtiment* et selon les recommandations du fabricant.

Clause restrictive

Tous produits ayant donné lieu à une remise d'Hydro-Québec en vertu du programme Produits efficaces ne peuvent faire l'objet d'une remise ou d'une aide financière d'un autre programme MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec.

Formulaire Éclairage

Numéro de la demande
(à l'usage d'Hydro-Québec)

Section 1 – Renseignements généraux

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise ou de l'organisme		
Adresse postale		
Municipalité	Province	Code postal _ _ _ _ _
Secteur d'activité de l'entreprise <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Gouvernemental <input type="checkbox"/> Municipal <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Agricole		

Renseignements requis pour l'émission d'un formulaire fiscal

NOTE: En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de ses règlements, Hydro-Québec devra émettre un formulaire fiscal (relevé 27) faisant état du total de la remise à moins que le bénéficiaire ne soit un organisme exempt d'impôt sur le revenu. Pour obtenir des renseignements sur le Relevé 27, veuillez vous adresser au ministère du Revenu du Québec.

Êtes-vous une entreprise exempte d'impôt sur le revenu (par exemple, un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Il n'y aura aucun Relevé 27 si la réponse est «Oui».		
Statut de l'entreprise <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Société de personnes		
Particulier	Numéro d'assurance sociale (NAS) _ _ _ _ _	
Société ou société de personnes	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _ _ _ _ _	Numéro d'inscription de la taxe de vente du Québec (TVQ) _ _ _ _ _

Identification du demandeur

Prénom	Nom
Titre	
Téléphone (_ _ _ _) _ _ _ _ - _ _ _ _ _	Télécopieur (_ _ _ _) _ _ _ _ - _ _ _ _ _
Courriel	

Formulaire

Section 2 – Renseignements sur les produits d'éclairage par lieu d'installation

NOTE: Il est essentiel de **remplir une section 2 pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d'installation**. Un lieu d'installation peut être un bâtiment entier, quelques étages, des sections du bâtiment ou un espace tel qu'un stationnement.

Renseignements sur le lieu d'installation

Nom du lieu (si différent de celui de l'entreprise)		N° de contrat correspondant au lieu d'installation (Ce numéro paraît sur votre facture d'électricité.)	
Adresse de service (si différente de l'adresse postale)			
Municipalité	Province	Code postal	
	Québec	_____	
Distributeur d'électricité			
<input type="checkbox"/> Hydro-Québec			
<input type="checkbox"/> Autres →		Précisez	
Secteur d'activité du lieu d'installation. Indiquez votre code de système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002.			
_____		_____	
Cochez parmi les suivants :		OU	
Commercial et institutionnel <input type="checkbox"/> Automobile <input type="checkbox"/> Bureaux <input type="checkbox"/> Commerce de détail (surface de 1 000 m ² ou moins) <input type="checkbox"/> Commerce de détail (surface de plus de 1 000 m ²) <input type="checkbox"/> Magasin d'alimentation <input type="checkbox"/> Culte <input type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Entreposage frigorifique		<input type="checkbox"/> Entrepôt <input type="checkbox"/> Hôtel, motel <input type="checkbox"/> Loisirs – Arts et spectacles <input type="checkbox"/> Loisirs – Activités sportives <input type="checkbox"/> Loisirs – Centre de ski <input type="checkbox"/> Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique <input type="checkbox"/> Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres <input type="checkbox"/> Restaurant <input type="checkbox"/> Santé (CLSC, clinique, etc.) <input type="checkbox"/> Logements multiples (aires communes) <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____	
Industriel <input type="checkbox"/> Aliments <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Caoutchouc et plastique <input type="checkbox"/> Cuir et chaussures <input type="checkbox"/> Fabrication des produits métalliques <input type="checkbox"/> Imprimerie et édition <input type="checkbox"/> Machinerie <input type="checkbox"/> Matériel de transport <input type="checkbox"/> Meubles et articles d'ameublement <input type="checkbox"/> Papier et produits connexes		<input type="checkbox"/> Première transformation des métaux <input type="checkbox"/> Produits chimiques <input type="checkbox"/> Produits informatiques et électroniques <input type="checkbox"/> Produits minéraux non métalliques <input type="checkbox"/> Produits raffinés du pétrole et du charbon <input type="checkbox"/> Tabac et boissons <input type="checkbox"/> Textile <input type="checkbox"/> Vêtements <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____	
Agricole <input type="checkbox"/> Production laitière <input type="checkbox"/> Élevage de porcs <input type="checkbox"/> Élevage de volailles et production d'œufs		<input type="checkbox"/> Culture en serre et en pépinière et floriculture <input type="checkbox"/> Autres productions – Agricole	

Formulaire

Section 3 – Remise totale et engagement du client

Remise demandée pour l'ensemble des lieux d'installation faisant l'objet de cette demande

Remise totale (total de toutes les sections 2 s'il y a lieu) : _____ \$	
Sélectionnez le mode de versement de la remise	<input type="checkbox"/> Crédit du montant de la remise pour chaque contrat*
	<input type="checkbox"/> Chèque pour tous les contrats — remise totale
* choix applicable seulement pour les clients d'Hydro-Québec.	

NOTE : Le total de la remise demandée doit s'élever à au moins 100 \$; vous pouvez cumuler les factures sur une période de 12 mois suivant la première date d'achat de produits efficaces.

Transmission du formulaire de remise signé et des preuves d'achat

Par télécopieur 1 877 977-6538	Par courrier Programme Produits efficaces – Éclairage Hydro-Québec 2, Complexe Desjardins Tour Est, 24 ^e étage Case postale 10 000 Succursale Complexe Desjardins Montréal (Québec) H5B 1H7
--	---

Engagement du client

Je, soussigné(e), déclare que ma demande respecte les exigences d'Hydro-Québec, que les données relatives aux différents produits ainsi que tous les renseignements inscrits et transmis par l'entremise de ce formulaire, y compris les preuves d'achat, sont exacts. J'accepte les conditions spécifiques de participation mentionnées dans ce document. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande et nécessitera le remboursement à Hydro-Québec des remises versées. Hydro-Québec pourra déduire toute dette du client de la remise qu'elle doit lui verser.	
Signature :	Date (jj/mm/aaaa) __ / __ / __ __ __ __

Espace réservé à Hydro-Québec

Date de réception de la demande (jj/mm/aaaa): __ / __ / __ __ __ __
Espace pour note ou référence